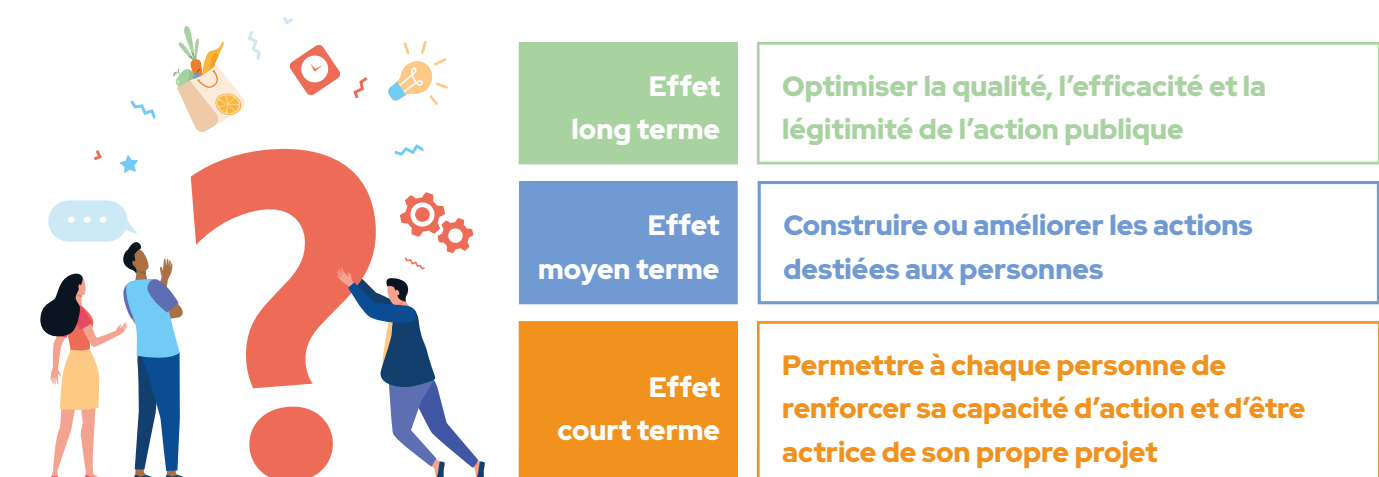


# Associer les personnes concernées à la coordination

1. INFORMER	2
2. CONSULTER OU CONCERTER	3
3. CO-CONSTRUIRE	5
4. CO-DÉCIDER	6
COMMENT CONVAINCRE LES PARTENAIRES	7

## Pourquoi associer les personnes concernées à sa coordination locale ?

La participation a pour finalité de parvenir à **construire collectivement une société plus juste et égalitaire**. Les actions de participation citoyenne ont toutefois une plus-value à plusieurs niveaux :



Pour savoir comment faire avec les personnes concernées à chaque étape de sa démarche, retrouvez le « [kit de la participation citoyenne](#) » réalisé par l'Ansa. Il se décline en 10 fiches opérationnelles illustrées par des exemples de pratiques intéressantes.

Associer les personnes concernées aux sujets qui les concernent est indispensable pour répondre au mieux à leurs besoins. Dans le cadre d'une coordination locale de la lutte contre la précarité alimentaire, il existe de **nombreux sujets sur lesquels il peut être pertinent de les associer.**



**Il existe plusieurs niveaux d'association des personnes concernées à une démarche de coordination, depuis l'information jusqu'à la co-décision, en passant par la consultation. Il importe de se demander, à chaque étape de la coordination, sur quels sujets et dans quel objectif on peut mieux associer des personnes concernées.**

## 1. Informer



### L'information

- Elle n'est pas considérée comme un niveau de « participation » réelle par son caractère « descendant »
- Elle est cependant la **condition indispensable de la participation...** qui n'est pas toujours remplie ! Bien informer les personnes concernées doit être à la base de toute démarche participative.

### Modes d'information possible

- réunion d'information collective
- organisation de temps conviviaux
- supports de communication papier et numériques
- animation de permanences dans des lieux d'accueil clés
- passage par des groupes facebook ou des sites existants (par exemple, le guide Watizat pour toucher un public allophone), etc.

### Enjeu

**Assurer une information simple et accessible,** disponible en plusieurs formats et plusieurs langues pour permettre à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, les personnes illettrées ou celles ayant des difficultés à manier les outils numériques, de participer. Diversifier les supports est un point clé pour ne pas exclure des personnes de votre démarche.

### Aller plus loin

Concevoir les outils de communication avec les personnes concernées elles-mêmes les rendront bien plus pertinents !

## Exemples d'actions possibles :

Informers sur l'offre d'aide alimentaire disponible sur le territoire et autres actions en lien avec l'alimentation

**Auvergne-Rhône-Alpe - Grenoble – Annuaire des acteurs de l'action sociale à Grenoble**  
<https://www.solidarites-grenoble.fr/>

Améliorer l'orientation vers l'aide alimentaire en informant les personnes concernées de l'existant  
**Ile-de-France – Paris – Tables d'information**

Action contre la faim et l'Armée du Salut ont organisé **des tables d'information sur les lieux de distribution alimentaire** pour informer sur les actions complémentaires existantes à proximité. L'objectif est de faire venir les associations sur les lieux de distribution de leurs pairs.

Informers sur le groupe de coordination existant et donner la possibilité d'y participer

**Occitanie – Gers - GIP Gers solidaire : plaquette de présentation Man'Gers**  
[https://www.gerssolidaire.org/fileadmin/Site\\_Evenementiel/medias/Gers\\_Solidaire/PLAQUETTE\\_Man\\_gers.pdf](https://www.gerssolidaire.org/fileadmin/Site_Evenementiel/medias/Gers_Solidaire/PLAQUETTE_Man_gers.pdf)

## 2. Consulter ou concerter



### La consultation

Permet l'expression d'un avis d'individus et/ou de groupes intéressés par un projet ou souhaitant **influencer une décision.**

Le dialogue est ouvert aux réactions critiques et aux propositions face à **un projet déjà construit.**

La décision finale revient aux décideurs institutionnels qui pourront prendre en considération, ou non, les avis récoltés.

### La concertation

Permet la confrontation et l'échange d'arguments en vue de mettre en œuvre ou de **faire évoluer une action.**

Elle peut être prévue **en amont et pendant la mise en œuvre du projet**, et être organisée sous plusieurs étapes afin de faire évoluer un projet en cours.

La décision finale revient aux décideurs - qui pourront prendre en compte ou non l'ensemble des propositions avancées.

### Enjeu :

Être clair dès le départ sur les objectifs de la démarche, le niveau de participation et la façon dont les avis et propositions seront prises en compte.

### Modes d'action possible :

- Entretiens qualitatifs
- étude « flash » pour collecter de nombreuses données rapidement
- focus groupes
- étude approfondie en partant de la parole des personnes concernées

## Exemples de consultations et concertations

### Mieux comprendre les profils et besoins des personnes en situation de précarité alimentaire avec ATD

« **Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité** ».

Par la prise en compte de la parole des publics démunis, l'étude d'ATD Quart Monde **valorise l'expertise de la population en situation de pauvreté** - celle-ci étant trop souvent invisibilisée – afin de se départir d'une vision exclusivement centrée sur les enjeux énergétiques et nutritionnels. [Lire l'étude ATD.](#)

### Associer le CNLE à la formation Alim'Activ avec l'Ansa

L'Ansa s'est entretenue avec **deux membres du Conseil national de lutte contre l'exclusion** pour recueillir leur avis sur le système d'aide alimentaire, les besoins premiers des personnes en situation de précarité alimentaire ainsi que leurs pistes pour recueillir l'avis des personnes concernées. Ces personnes ont participé à la formation Alim'Activ en tant que coformateurs, pour apporter leur témoignage et inviter les participants à échanger directement avec les personnes en situation de précarité et pratiquer « l'aller vers » et le partenariat avec des associations. Des organismes tels que le CNLE ou les [CRPA-CNPA](#) (instances représentatives des personnes hébergées) peuvent être sollicités dans le cadre de démarches participatives. Voir [Fiche synthèse, entretien CNLE.](#)

### Améliorer les distributions alimentaires avec Action contre la faim

Action contre la faim a engagé, en partenariat avec des associations (l'Armée du Salut et AouÛt Secours alimentaire) et des institutions (Ville de Paris), des **méthodes d'enquête directes** auprès des bénéficiaires de dispositifs d'aide alimentaire. Ces « rapports de profilage » permettent d'en savoir plus sur le profil des personnes, leur perception des denrées proposées, leur situation d'insécurité alimentaire et leur connaissance d'autres lieux d'aide. Les personnes sont consultées par des bénévoles, utilisant un outil d'enquête en ligne sur smartphone et mobilisant des traducteurs. Ces enquêtes flash, parfois prolongées par des focus groupes, permettent de consulter efficacement et d'ajuster les dispositifs « au fil de l'eau », par exemple en mettant en place une table d'échange de denrées ou un « stand d'information » à la sortie des distributions.

- Lire les rapports : [Dispositif Barbès](#) et [dispositif d'aide alimentaire des familles du 20<sup>ème</sup> arrondissement](#)

### Refondre le dispositif d'aide en concertation avec les usagers par le CCAS d'Angers

Au CCAS d'Angers la Mission d'animation et de concertation pour une alimentation a pour objectif central d'améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Le CCAS a réfléchi à différents formats pour impliquer les bénéficiaires dans la gouvernance de l'aide sociale et a expérimenté un comité d'usagers pérenne. Ce comité était complexe à institutionnaliser et mobiliser, le CCAS privilégie donc des **démarches d'information, de consultation et de concertation thématiques**, dynamiques et ponctuelles avec un format souple, mobilisant les personnes sur 1 à 3 journées. Cela a notamment permis la refonte du règlement intérieur des aides facultatives à la suite d'entretiens et de tables rondes avec les usagers, afin de récolter leur point de vue et leur expertise d'usage. Cette concertation a permis de sortir d'une approche par dispositifs pour privilégier une approche par besoins. Ce type de démarche est envisagé pour l'aide alimentaire.

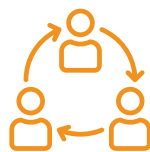
**En savoir plus :** Lire l'étude finale « [Projet Alim'Activ : Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Pratiques inspirantes et préconisations](#) », PP. 33 à 39

**Quelques outils clés en main pour recueillir l'avis des personnes concernées par la précarité alimentaire :**

- [Méthode d'enquête de terrain](#) : Document réalisé par ACF récapitulant les principales étapes pour réaliser son enquête de terrain auprès des bénéficiaires
- Trame d'enquête flash : réalisée par ACF lors de son enquête sur le dispositif Barbès [Enquête Barbès 2 : Recensement + Sécurité Alimentaire \(actioncontrelafaim.org\)](#)
- [Trame d'entretien personnes concernées](#) : permet de recueillir l'avis des personnes concernées sur l'offre d'aide alimentaire sur le territoire et sur leur situation d'insécurité alimentaire



### 3. Co-construire



#### La co-construction

- C'est un processus de production d'un travail réfléchi collectivement et auquel chacune et chacun adhère.
- Elle comporte plusieurs étapes de réflexion pour arriver à une solution ou une proposition acceptable par le plus grand nombre.
- Elle peut être mise en place en amont du projet ou durant sa mise en œuvre selon une approche progressive (par étape) ou itérative (par séquences de test et de mise à jour de l'objet coconstruit).

#### Modes d'actions possibles

- focus groupes
- assemblées générales
- réunions de coordination

#### VRAC, vers un réseau d'achat en commun

Créée en 2013, l'association VRAC a pour ambition de développer **des groupements d'achat qui associent les habitant.e.s** dans la distribution. Destinées aux **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, ces actions veulent rendre une alimentation de qualité plus accessible. Il s'agit d'une alimentation orientée vers le bio, le local, l'équitable et des produits de qualité, mais à des prix accessibles, en réduisant les coûts par la réduction des intermédiaires et la prise en charge d'une partie de la gestion par les habitants (trouver un local, faire venir les personnes, etc.). Vrac est un projet associant directement les habitant.e.s. Ils animent le réseau d'achats en exprimant leurs besoins, s'impliquant dans la gestion des commandes et participant au reconditionnement et à la distribution des produits achetés.

- **Voir le site de l'association : [vrac-asso.org/](http://vrac-asso.org/)**

## 4. Co-décider



### La co-décision :

- Implique que les personnes soient habilitées à participer à la prise de décision.
- Les personnes peuvent être impliquées dans la gestion du dispositif ou donner leur avis au même titre que les élus, dirigeants et/ou professionnels.
- Peut être utilisée dans des dispositifs comme les budgets participatifs ou lorsque les personnes sont directement associées dans des instances décisionnelles comme les conseils d'administration des associations par exemple.

### L'esperluette, un café-épicerie-cuisine solidaire et circulaire à Montpellier

Les habitant.e.s du quartier de Celleneuve de Montpellier se sont organisés pour **développer leur propre espace de vivre ensemble** autour de l'alimentation : « Un tiers-lieux solidaire co-géré par des personnes en précarité, des habitant.e.s, des professionnel.le.s (social, nutrition, cuisine...), des associations et des agriculteurs/trices locaux, un espace dédié à la vie de quartier, à la solidarité, à la lutte contre la précarité et les discriminations, à la lutte contre le gaspillage, à la convivialité, à l'insertion, à l'écologie et au lien ville-campagne, autour de l'accès au « bien manger » : bon, local et ensemble ! » décrit l'équipe de l'Esperluette.

Page facebook : <https://www.facebook.com/esperluette.celleneuve>

### POUR ALLER PLUS LOIN

**De l'assignation à l'émancipation : le tiers lieux comme opportunité. Recherche-action en cours de réalisation par Pauline Scherer.**

Quelles formes de solidarité et dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire dans une perspective de démocratie, d'émancipation, d'égalité d'accès et de système alimentaire durable ? C'est la question que se pose l'équipe de recherche du Laboratoire Lérís. Plusieurs hypothèses sont avancées :

- Une **approche systémique, territoriale, coopérative** et démocratique de l'accès à l'alimentation
- Des formes d'**intervention sociale collectives** visant l'**émancipation**, notamment via le développement de compétences
- Le « **tiers-lieux** » comme modalité de lutte contre la précarité et de développement des solidarités

**6 expérimentations dans 6 territoires sont étudiées.**

Pour en savoir plus sur la recherche-action : [www.leris.org/](http://www.leris.org/)

# Comment convaincre les partenaires

La participation, on en parle beaucoup mais on en fait peu ! Peu de projets sont réellement mis en place avec les personnes concernées et pas seulement *pour* elle. Les arguments récurrents pour ne pas mettre en place de participation sont ceux de la non-représentativité, du manque d'intérêt pour les personnes ou encore de la complexité. Nous avons listé **quelques contre-arguments** pour convaincre le groupe d'associer les concerné.e.s.



- **Le groupe/ les personnes ne sont « pas représentatives » :**
  - Il n'est **pas recherché d'assurer une exhaustivité** des situations
  - Les personnes concernées **peuvent apporter des idées et des solutions nouvelles et créatives**, auxquelles ni les professionnels ni les élus n'auraient songé
- **Les professionnels ont une meilleure vision de l'ensemble des problématiques :**
  - La participation permet de **faire remonter les réactions des personnes qui vivent directement les situations de pauvreté** et d'exclusion dans l'instant, spontanément, sans filtre
  - Les regards des personnes concernées et des professionnels sont **complémentaires**
  - La participation des personnes permet de **contribuer au développement du pouvoir d'agir de celles-ci**
- **C'est de la participation alibi :**
  - Il **doit être garanti aux personnes qu'elles ne seront pas instrumentalisées**. La définition d'un cadre précis concernant le rôle des personnes et les modalités de prise en compte de leur parole
  - Il **doit être prévu de faire des retours réguliers** aux personnes
- **C'est toujours les mêmes :**
  - Il est important de **prévoir d'emblée le renouvellement des personnes participantes**
  - Identifier les **modalités permettant d'éviter « l'installation dans la participation »** (ex : durée de mandats)
  - « Aller vers » et « Aller chercher » de **nouvelles personnes**
- **Les personnes ont d'autres urgences plus prioritaires :**
  - Prendre en compte la parole contribue à **aider les personnes et à enrichir leurs savoirs et aptitudes**
  - Leur implication doit être intégrée à leur accompagnement et doit pouvoir être **valorisée** (notamment auprès de futurs employeurs)
  - **Les personnes sont à même de juger** si le projet les intéresse ou pas malgré leurs autres difficultés
- **Concernant la capacité des personnes à participer :**
  - **Partir de ce que les personnes savent**, de leurs compétences et de ce dont elles veulent parler
  - **Les accompagner dans cette démarche**, surtout la première fois
  - **Prévoir systématiquement un temps de préparation** en amont
  - **Créer des liens** avec des personnes qui sont déjà impliquées
  - **Être vigilant à l'utilisation de termes techniques**, d'acronymes et de jargon et à la non-participation : « Qui ne dit mot ne consent pas ».